



**Le confinement puis les modalités sanitaires du déconfinement ne nous ont pas permis de sortir notre journal habituel pour le 1er mai.**

L'action syndicale a été interrompue 6 mois. Des camarades de notre syndicat ont été contaminés par la COVID avec pour certains un risque vital, ou des symptômes graves avec des répercussions durables sur leur état général. Des proches aussi ont été touchés. Nos pensées les accompagnent.

## RÉTROSPECTIVE DES MOBILISATIONS SOCIALES AVEC LA PARTICIPATION DES RETRAITÉS

Les manifestations contre la réforme de notre système de retraite prônée par le gouvernement, **les 16, 23, 24, 26 janvier et le 6 février** où au plus fort de la mobilisation plus de 700 personnes ont défilé.



**Le 7 février**, l'Union Locale de Mâcon a proposé une soirée Théâtre/Forum « Solidairement vôtre ». Spectacle-débat animé par la compagnie OSERA. Les techniques du théâtre au service du débat citoyen sur le thème de la dégradation de notre système de Sécurité Sociale et l'urgence à sauver notre modèle social.

**Samedi 8 février** avec le Collectif accessibilité gare de Mâcon nous avons inauguré goulotte et ascenseur dans le prolongement de nos actions pour des travaux permettant un accès aux quais pour tous. Action dynamique, humoristique et médiatisée.



**2 mars**, un rassemblement contestataire devant la permanence du député Dirx dénonçait l'utilisation du 49.3 pour faire entériner la réforme de notre système de retraite.

**17 mars, confinement. Pas pour tous...Les premiers de corvées, pour répondre aux besoins de la population sont au boulot, sans protection et risquant pour leur vie.**

## UN 1ER MAI INÉDIT

**Banderoles aux balcons, panneaux aux fenêtres, vidéos et photos sur les réseaux sociaux ont remplacé les rassemblements et manifestations qui ont été interdits.**



## PRIORITÉ SANTÉ

Dès le déconfinement, **le 16 Juin**, grande journée de mobilisation des personnels soignants des hôpitaux et des EHPAD pour des effectifs supplémentaires, l'amélioration des conditions de travail, du matériel de protections, de sécurité, l'arrêt des fermetures de lits et des financements à la hauteur des besoins de la population.

Près de 500 personnes devant l'hôpital de Mâcon, du jamais vu depuis les actions des hospitaliers en 1992

Le soir, une chaîne humaine de 250 personnes faisait le tour du CH.



**17 septembre**, journée nationale d'action pour l'emploi, la protection des salariés et contre les mesures régressives du gouvernement. Rassemblement sur l'Esplanade Lamartine à l'appel de la CGT, Sud et Solidaires

## PLAN DE RELANCE ENTREPRISES ABREUVÉES SALARIÉS ASSOIFFÉS

### LE GOUVERNEMENT N'A RETENU AUCUNE LEÇON



Le Premier ministre a présenté le plan de relance du programme électoral du candidat Emmanuel Macron.

Dès ses premiers mots, Jean Castex a souhaité réaffirmer que les considérations sanitaires avaient été prises en compte avant les considérations économiques, ce qui a engendré une récession soudaine et brutale. La pandémie a brutalement accéléré une crise qui était annoncée. La situation impose de changer radicalement de politique.

**Pourtant, ce n'était pas le ton des annonces du Premier ministre.**

Prenons l'exemple des impôts de production. Cette mesure était réclamée, depuis plusieurs années, par le patronat. Castex s'exécute ! Qui plus est « avec de possibles contreparties mais sans conditionnalités ». On n'en saura pas plus. **Si ce n'est que les entreprises seront exonérées d'impôts de production à hauteur de 10 milliards d'euros par an et cela sans aucune condition.** Ce qui n'est pas le cas pour les demandeurs d'emploi au regard des nombreux justificatifs de démarches à présenter pour obtenir ou conserver ses indemnités de chômage.

**En outre, à cette enveloppe, il faut ajouter les 40 milliards d'euros de CICE de l'année passée.**

Concernant l'enveloppe dédiée à la transition écologique (30 Mrds d'€), elle recouvre par exemple, 5 milliards d'euros qui seront vraisemblablement prélevés sur les dividendes de la SNCF pour alimenter un fonds de concours qui donnera dans les trois à quatre ans qui viennent des subventions à SNCF réseau... **La relocalisation industrielle – dont le mot franchit enfin la bouche de nos dirigeants depuis la crise sanitaire – sera dotée d'un milliard d'euros...** Que dire sur la réelle ambition politique à ce sujet ?

**L'élément le plus marquant est sans nul doute l'absence de toute vision stratégique.**

Ainsi, pas un mot n'a été prononcé sur la reconstruction de filières essentielles, en France comme en Europe, pour assoir notre indépendance stratégique comme le médicament et ne pas à nouveau se retrouver nus à la prochaine crise.

Rien non plus d'annoncé pour les milliers de salariés des secteurs dont les grands groupes délocalisent ou réduisent l'emploi (Sanofi, Nokia, Air France, Renault, etc.) et dont les sous-traitants sont en première ligne.

Enfin, comment ne pas être stupéfait face au **mutisme gouvernemental sur les services publics** qui, pourtant, ne cessent de montrer leur rôle majeur et, plus particulièrement, durant cette crise sanitaire, économique et sociale ?

Par ailleurs, quelle certitude concernant les 40 Mrds d'€ émanant du plan de relance européen pour la période 2021-2024 ? **Les salariés, les précaires, les privés d'emploi et même les jeunes resteront sur leur faim. Ce plan ne s'adresse pas à eux.**

La CGT propose de faire grandir, partout et dans les entreprises, des débats pour que les salariés échangent et décident du travail et des stratégies de production.

**Nous proposons de travailler moins et mieux mais toutes et tous.**

## INDÉCOSA CGT MÂCON OÙ VA LE LOGEMENT SOCIAL ?

Dans nos précédents journaux des retraités nous avons traité l'augmentation des loyers sociaux de 1, 25 % à Mâcon habitat au premier janvier 2020 et la mise en place de la loi Elan.

La loi Elan du 23 novembre 2018, impose aux organismes qui gèrent moins de 12.000 logements et qui n'ont pas comme activité principale l'accession à la propriété, de s'adosser à un groupe d'organismes de logement social, c'est le cas pour Macon Habitat qui a fusionné avec les OPH, ARDECHE HABITAT 07, BOURG HABITAT 01, OPHEOR ROANNE 42.

Une première réunion a eu lieu le mercredi 9 septembre à LYON pour cette nouvelle structure. Le but de cette réunion était d'élire les 3 représentants des locaux pour siéger au **SUITE PAGE 5**

**Attention! Le Sars-coV-2 est extrêmement dangereux.**

**En quelques mois il a tué 80% de nos droits et libertés**

## QUI DOIT PAYER LA CRISE ÉCONOMIQUE?

Le paiement de la crise sanitaire et sociale par les retraités a été adopté à l'Assemblée Nationale le 23/07/20 et publié le 8/08/20 au Journal Officiel.

Le gouvernement prive de ses ressources la Sécurité Sociale, **c'est à l'état de payer...**

**Déficit manipulé:** Darmanin annonce un déficit de + 50 Mrds d'€, alors que seul 8 Mrds sont dus à la hausse des dépenses de l'assurance maladie. 85% de la dette ont été provoqués par les multiples allègements et exonérations de cotisations sociales octroyées aux entreprises notamment avec l'activité partielle.

Ces lois relatives à la dette sociale liée au Covid 19 confirment que c'est bien les retraités et les salariés qui auront à supporter le poids de ces aménagements, car 136 Mrds de dette seront transférés à la Cades\*

**Son remboursement se fera par des prélèvements sur les ménages (CSG\*. CRDS\*. Le fonds de réserve des retraités) tandis que les entreprises et les revenus du capital en seront totalement exemptés.**

Il est totalement illégitime de faire supporter à la Sécurité Sociale le coût de cette crise qui pour une grande part est due à l'affaiblissement de notre système de santé provoqué par des choix politiques (suppression de lits et personnels, budgets réduits...)

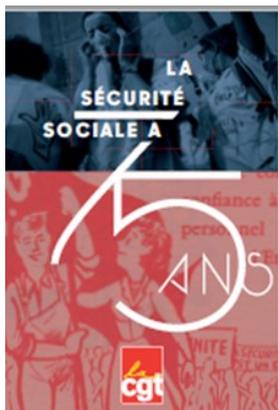
Comme il est hors de question que ce soit la Protection Sociale qui porte cet endettement et que par ricochet les Retraités voient les pensions stagner ou bien payer une nouvelle hausse de la CSG ou toute autre taxe.

\***Cades:** Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale regroupe 31 Mrds de déficit antérieur, 92 Mrds de déficit prévisionnel (2020-2021), 10 Mrds de reprise d'un tiers de la dette des hôpitaux, 3 Mrds d'intérêts. Pour amortir cette dette, la date d'échéance de clôture de la Cades prévue en 2025 est reportée 2033.

**CSG:** contribution sociale généralisée.

**CRDS:** contribution au remboursement de la dette sociale.

## LA SÉCURITÉ SOCIALE A 75 ANS



Il y a 75 ans, l'ordonnance du 4 octobre 1945 posait les fondements de la Sécurité sociale : protéger "les travailleurs et leurs familles" contre les aléas de la vie : « *Désormais nous mettrons fin à l'insécurité du lendemain, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin, nous ferons de la retraite non plus l'antichambre de la mort mais une étape de la vie et nous ferons de la vie autre chose qu'une charge et un calvaire* » (Intervention d'Ambroise Croizat à l'Assemblée nationale en 1945).

Dans cette période de crise sanitaire, économique et sociale majeure, une fois encore la Sécurité Sociale prouve son rôle capital d'amortisseur social qui protège l'ensemble de la population.

C'est grâce à elle que des indemnités journalières ont été payées aux salariés en arrêt maladie mais aussi en garde d'enfants, que les pensions de retraites ont été versées intégralement et sans baisses, que les allocations familiales, concernant les adultes handicapés, logement, etc. ont été maintenues. C'est également grâce à la Sécurité Sociale que tout le monde a pu se soigner sans l'angoisse de la facture d'hospitalisation contrairement à d'autres pays.

Pourtant nos dirigeants continuent de dérouler leur programme de remise en cause profonde de cette institution et s'acharnent à vouloir imposer des réformes régressives comme celle des retraites rejetée par tous. Cette réforme est meurtrière pour la Sécurité Sociale dans son ensemble et son retrait est incontournable.

**Il y a urgence à défendre ce bien commun et à mener la bataille de reconquête de la Sécurité sociale intégrale que porte la CGT.**

**23 OCTOBRE à partir de 9h00**  
L'Union Locale CGT de Mâcon organise  
une journée de tables rondes/débats animée par  
des vidéos pour les 75 ans de la Sécurité Sociale  
Locaux de l'Union Locale à Mâcon



## LE BILLET DE ...JEAN-MARC

### LA QUESTION DES ACCOMPAGNATEURS SCOLAIRES

Cette question a été d'actualité avec le communiqué de la FCPE, lors des élections des représentants des parents d'élèves, et de l'épisode de l'intervention de l'élu du front national, au conseil régional de Bourgogne Franche Comté, dénoncée fort justement par l'ensemble de la classe politique.

**Qu'en est-il des relations de l'école de la République avec la laïcité ?** Une charte de la laïcité à l'école existe, elle est affichée dans 60% des établissements (de l'école élémentaire au lycée) et diffusée dans 50% des mêmes établissements. Elle n'est que très rarement expliquée aux élèves et aux parents.

L'école de la République doit être un sanctuaire (souhait de 73% des Français, toutes croyances ou non croyance confondues), permettant de travailler à l'éducation de la raison, comme défini par Voltaire. Elle doit être neutre et ne doit donner aucun signe d'appartenance religieuse, politique ou philosophique.

Les enseignants doivent, comme tous les fonctionnaires, qu'ils soient ou non en contact avec le public, afficher une stricte neutralité. Il en va de même depuis 2004 des élèves de l'école élémentaire jusqu'au lycée.

L'activité scolaire doit être neutre. C'est-à-dire tous les temps qui se déroulent durant le temps scolaire : sortie pour un musée, sortie piscine...au même titre que les cours.

Pour ces sorties, l'équipe pédagogique fait appel à des accompagnateurs, ceux-ci deviennent, de fait, des co-éducateurs, des assistants d'éducation (bénévole ou non, dans certaines communes, les accompagnateurs sont des animateurs périscolaire ou des Agents Techniques Spécialisés en Ecole Maternelle, rémunérés) ou un auxiliaire de l'école. L'accompagnateur n'est donc plus, le temps de la sortie, la Maman ou le Papa de l'élève. Il est, durant la sortie, un assistant d'éducation pour l'ensemble de la classe.

Pour se faire, il, elle, doit se comporter avec neutralité. Que dirions nous d'un accompagnateur portant un tee-shirt sur lequel serait inscrit : « *je suis athée, dieu n'existe pas* » ? Il faut absolument jouer la carte de la liberté de conscience de l'élève et non la carte de la liberté de manifester sa religion (garantie par la loi dites de séparation des églises et de l'état, loi du 9 décembre 1905), son appartenance politique ou philosophique de l'accompagnateur.

L'inscription de cette particularité, au règlement intérieur de l'école est nécessaire actuellement, tant que le législateur n'aura pas inscrit ceci dans la loi, confirmant ainsi l'école comme un sanctuaire.

Alors certains diront, « *il me semble plus important d'avoir les parents, même avec un signe distinctif que de ne pas les avoir, cela permet l'intégration et l'implication des parents* ». Ne faisons pas porter à l'école les phénomènes sociaux, et ne faisons pas entorse à la laïcité sur cette question. Oui notre pays manque d'acte d'information, d'explication, de formation, sur cette question de la Laïcité à l'école. Oui il faudrait, dans chaque conseil d'école aborder cette question, peut être avec une aide extérieure.

Les professeurs des écoles, se disent (sondage IFOP) pour 70% d'entre eux, pas formés sur la laïcité et les 30% formés disent pour 50% d'entre eux, avoir reçu une formation, sur cette question, de mauvaise qualité, ne leur permettant pas d'agir. Il ne reste donc que 15% des Professeurs des écoles, formés pour aborder cette question en conseil d'école...un long travail reste à faire.

Question délicate, car le terrain de la réflexion est largement occupé, par les indigénistes, les communautaristes et l'extrême droite.



### INDÉCOSA CGT MÂCON OÙ VA LE LOGEMENT SOCIAL ?

#### SUITE DE L'ARTICLE PAGE 3

Conseil d'Administration composé de 15 membres. Sont élus 1 CNL, 1 AFOC, et Georges PEROT pour INDECOSA CGT Mâcon.

Cette fusion avec d'autres OPH nous inquiètes. Pour INDECOSA CGT les craintes demeurent notamment pour le personnel de MACON HABITAT car dans la note d'information aux membres du Comité Economique et Social de OPH de Macon, il est spécifié :

*1- Il pourrait être proposé au personnel de droit privé de l'OPH d'envisager un transfert conventionnel de leurs contrats de travail au sein de la société de coordination ou une mise à disposition.*

*2- il pourrait être proposé au personnel de droit public de l'OPH d'être détaché ou mis à la disposition de la société de coordination, au sens des dispositions qui leur sont applicables.*

Nous savons par notre expérience quand il y a fusion d'entreprises ou d'établissements, des services entiers sont supprimés et les emplois avec.

Pour INDECOSA CGT, notre crainte est aussi pour les locataires: cette fusion des OPH peut se transformer en une société commerciale immobilière, avec la suppression du logement social ce qui aurait de lourdes conséquences financières pour les familles et notamment les plus modestes.



## On nous prend pour des C... La région Grand-Est crée un monopole privé pour les trains

Le Conseil Régional Grand-Est (majorité les LR)) prévoit un appel d'offres sur une **concession de l'exploitation des trains et de la gestion des infrastructures**. Grâce à cela, les règles européennes lui permettent de fixer la durée de concession à 22 ans !!!

Autrement dit, après avoir séparé l'exploitation de la gestion des infrastructures et avoir créé des dysfonctionnements majeurs dans l'entreprise SNCF publique, **les élus de droite réunissent le système pour le privé**. Quant à la concession, ils ne veulent pas de convention de longue durée avec la SNCF, mais ils garantissent un monopole de près d'un quart de siècle au privé !

Si on rajoute que l'infrastructure aura été intégralement rénovée d'ici 2024, on comprend qu'il ne s'agit pas de « concurrence libre et non faussée » mais bien de démembrement et de privatisation du service public.

Pour faciliter ce dépeçage du service public, le législateur (très largement inspiré par la Direction SNCF) a prévu un transfert obligatoire des cheminots au nouveau concessionnaire. En cas de refus, le licenciement est prononcé.

### Directrice de publication

Marie-Hélène  
DUBOST

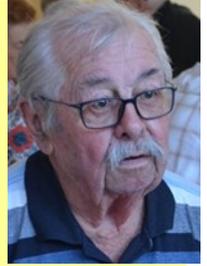
### Comité de rédaction

Claude BOSCH  
Bernard BOUCHARD  
Martine FREMY  
Georges PEROT  
Joël PERRIN  
Michel VELAIN



Le 4 février, **notre camarade Philippe RAYMOND**, prêtre ouvrier, est décédé après des mois de traitements lourds qu'il a supporté avec grand courage.

Le 17 Aout, **c'est un autre camarade, Jean COTE**, retraité de la poste que la vie a quitté seulement quelques semaines après être entré en EHPAD.



Nous proposons à nos adhérents et sympathisants d'échanger objets, matériels de bricolage..etc.  
Pour cela, il suffit de contacter le syndicat au 06 83 46 59 08

Militants - Adhérents

entre  
**VOUS**  
et  
**nous**  
*un lien*  
indissociable

partenariat@macif.fr      Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Fland de Fond 71000 Mâcon. Inscrite au registre des établissements bancaires et financiers sous le n°20037360342. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Sociétés Banques.

### POUR DONNER DE L'AVENIR

### À MA RETRAITE

### JE ME SYNDIQUE À LA CGT

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse :  
.....  
.....  
.....

CP : .....

Commune :  
.....

Téléphone (facultatif) : .... / .... / .... / .... / ....

Courriel (facultatif)  
..... @.....

A retourner au syndicat, CGT des retraités.e.s

Place des Cordeliers 71000 MACON